

Une œuvre à la maison

Le contexte

Le 30 octobre 2020, le gouvernement a contraint tous les lieux culturels considérés comme « non essentiels » à fermer leurs portes pour la deuxième fois de l'année. Rouvertes un mois plus tard, les galeries d'art viennent d'être à nouveau fermées il y a quelques jours, sans savoir quand elles pourront de nouveau accueillir le public, désormais privé de toutes rencontres avec les œuvres et les artistes. L'artiste Olivier Masmonteil s'est engagé dès la mise en place du premier confinement en mars 2020 pour continuer à faire vivre l'art à travers notamment « Traversée », un journal de la culture sur les réseaux sociaux dans lequel il partage le travail d'artistes contemporains qui ont vu leurs actualités interrompues, mais aussi par le don d'œuvres pour des ventes au profit des Hôpitaux de Paris et de France. Aujourd'hui, il poursuit sa réflexion et ses actions pour multiplier les portes d'entrées à l'art.

L'opération « Une œuvre à la maison »

À l'initiative d'Olivier Masmonteil, coordonnée par l'agence Dezarts et le Studio Masmonteil, en étroite collaboration avec APPIA Art & Assurance, l'opération « Une œuvre à la maison » va permettre à des particuliers de voir une œuvre d'art accrochée à leur domicile pour une durée de deux mois maximum, jusqu'à la fin du confinement et la réouverture des lieux culturels : musées, galeries, centres d'art... En écho à la limite fixée par le gouvernement, les œuvres ne pourront voyager dans un rayon supérieur à 10 kilomètres autour de la localisation de l'œuvre. Sur le modèle des artothèques, cette opération permettra un nouveau face à face avec les œuvres et créera un nouveau type de rencontre privilégiée entre les œuvres d'art, les artistes et le public. Partenaire privilégié de l'opération, APPIA Art & Assurance prendra en charge l'assurance tous risques pendant les deux mois du dépôt de toutes les œuvres. En cas de sinistre, une franchise de 150 euros sera appliquée. La garantie couvrira le transport aller et retour de l'œuvre. Le prêteur (artistes, centres d'art, galeries, musées...) se chargera cependant de déposer l'œuvre chez le bénéficiaire comme de la récupérer à l'issue de l'opération. L'installation comme le décrochage sera une occasion privilégiée pour le gagnant d'échanger avec le prêteur. Un compte Instagram dédié à l'opération permettra de rassembler l'ensemble des initiatives partout en France : @uneoeuvrealamaison.

Artistes, galeries, centres d'art, musées... : qui peut participer ?

Artistes, centres d'art, galeries, musées, fondations, collectionneurs... : tous ceux qui le souhaitent peuvent se joindre à l'opération en contactant l'agence Dezarts ou le Studio Masmonteil. La valeur de l'œuvre ne doit pas excéder 10 000 euros. L'œuvre ne doit par ailleurs pas être fragile. Les œuvres en verre, marbre, céramique et porcelaine sont exclues de l'assurance proposée dans le cadre de cette opération. Pour formaliser sa participation, le prêteur devra transmettre à l'agence Dezarts ou au Studio Masmonteil ses coordonnées, les références de l'œuvre prêtée, ainsi qu'un visuel. Chaque participation sera annoncée par une publication dédiée sur le compte Instagram de l'opération qui invitera les participants à adresser directement leurs « lettres de motivation » au prêteur, par email ou courrier postal. À l'issue des 15 jours, le prêteur sélectionnera le bénéficiaire sur la base du coup de cœur. Il se chargera ensuite de convenir avec lui d'un rendez-vous pour l'accrochage de l'œuvre puis du décrochage. L'agence Dezarts ou le Studio Masmonteil pourra lui apporter soutien dans ces démarches et adressera au prêteur l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de l'opération : les Conditions Particulières, les Conditions Générales, l'Attestation d'assurance et une Fiche de dépôt APPIA. Après avoir complété la fiche de dépôt, une attestation dédiée pour chaque œuvre en dépôt sera remise par APPIA Art & Assurance au déposant et au dépositaire. L'installation de l'œuvre au domicile du gagnant, réalisée par l'artiste ou par un représentant de l'institution prêtant l'œuvre, sera l'occasion pour le prêteur de s'assurer des bonnes conditions de conservation et de sécurité de l'œuvre. Enfin, le prêteur s'engage à faire la promotion de l'opération et faire connaître sa participation sur ses propres réseaux.

Particuliers : comment être sélectionnés ?

Chaque œuvre proposée sera annoncée sur le compte Instagram de l'opération. Les particuliers auront ensuite 15 jours après la diffusion de l'« annonce » pour adresser leurs motivations exprimant la raison pour laquelle ils aimeraient avoir cette œuvre chez eux, leurs rapports à l'art, pourquoi la culture leur paraît essentielle et ce que l'art apporte à leurs quotidiens. D'une ligne à plusieurs pages, le public sera invité à adresser sa motivation au prêteur (artistes, centres d'art, galeries, musées...) par email ou par courrier, si cette voie leur est préférable. Une charte de bonne conduite sera transmise à chaque bénéficiaire. Aucune caution ne lui sera demandée. Pour des raisons de sécurité, le gagnant sera informé de la nécessité de ne pas communiquer sur la localisation de son domicile. Il signera un bon de dépôt l'engageant à ne pas déplacer l'œuvre de l'adresse indiquée, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne conservation de l'œuvre à son domicile et de mettre en place des mesures de sécurité minimum en cas d'absence de son domicile (portes fermées à clé, fenêtres/volets fermés). Enfin, les participants devront s'abonner au compte Instagram du prêteur ainsi qu'au compte de l'opération @uneoeuvrealamaison et seront invités à faire rayonner l'opération sur les réseaux sociaux.

Contacts

Studio Olivier Masmonteil : Cristina Crippa - 06 28 35 00 59 - contact@oliviermasmonteil.com

Agence Dezarts : Éloïse Merle - 06 12 81 03 92 - uneoeuvrealamaison@dezarts.fr

APPIA Art & Assurance : Hadrien hadrien@appia-art.fr / Marie-Capucine marie-capucine@appia-art.fr / 06 67 36 54 13